

Administration et gestion communale

Médiation et autres modes alternatifs de règlements des conflits

Pouvoirs de police

Médiation et autres MARC

(Modes alternatifs de règlement des conflits)

● Présentation

Lorsqu'un litige opposant une collectivité et un administré se présente, le recours à l'affrontement judiciaire peut quelquefois être évité. Il est toujours préférable pour les parties en litige de trouver un accord avec l'aide d'une tierce personne, étrangère au conflit. Les procédures de conciliation et de médiation sont réglementées et présentent les avantages d'être simples, rapides et gratuites.

● Contenu

Rôle et actions du Médiateur de la République ■ Les délégués du Médiateur ■ Exemple concret d'une médiation-réussie ■ Les autres modes de règlement des conflits

● Durée : 2h00

● Pour aller plus loin

www.mdr.defenseurdesdroits.fr

● Avec le concours de



Pouvoirs de police

● Présentation

Le maire est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publics sur le territoire de la commune. Les pouvoirs de police du maire sont fixés par le CGCT et de nombreux textes particuliers. Le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, de la police municipale, de la police rurale.

● Contenu

Nature des pouvoirs de police du maire ■ Étendue des pouvoirs du maire ■ Caractères et limites des pouvoirs de police du maire ■ Dispositions particulières concernant certaines communes

● Durée : 2h00

● Pour aller plus loin

www.amf.asso.fr ■ www.dgcl.interieur.gouv.fr ■ www.cfmel.fr (publications)

● Avec le concours de

